

^{à l'écriture}
Jura bien, à lui aussi, qu'il était innocent?
J'en ai un article morale... mais?

13

²⁶
M... avant d'autres...
Avec ça, la femme a... de nombreux. N. de l'ingénieur.
Des forces... de leur ce-début Debraux
N. n. 407/0, pour de leur enfants, ont aussi a... de l'octobre
1912, en même temps que son cousin Demont n. n. 407/1,
ont aussi a... de l'ingénieur, par suite de son... F. ...;

CHROSES DU BAGNE

I

2

FORÇATS INNOCENTS...

Y eut-il des forçats innocents? ^{réputé}
BRIERE de l'affaire de GARANCY - pere assassin de ses enfants--
mort au Bagne en 1951 et plus près de nous
---réputé assassin de QUELMEUR--voire LANDRU---étaient
ils coupables? LES PREUVES DU CRIME AVAIENT-ELLES ETE ETABLIES?
On n'ose répondre, par respect pour le verdict émis en "âme et conscience" par les Jurys.

Mais l'erreur est humaine.
J'ai connu un forçat du nom de DUROULE, natif de LYON, menuisier ébéniste de son état, qui me jura être innocent.

C'était évidemment plus facile que de prouver son innocence. Et cependant...

Il me raconta son "affaire" sous "angle judiciaire", d'une part et telle aussi d'elle avait été menée lors de l'enquête ayant précédé l'information.

Lorsque, après de longues de Bagne cet homme et avait encore qu'il était innocent, pouvait se croire, malgré le ton de douloureuse sincérité avec lequel il protestait contre la condamnation dont il avait été frappé?

Longtemps je demeurai perplexe. N'était-il pas, peut-être, l'exception, lui, parmi la multitude des bagnards...? N'aurait-il pas été victime de circonstances fortuites, de hasards insondables, d'incroyables coïncidences et même d'une chose terrible... RESEMBLANCE PHYSIQUE...?

Car au moment où se committ le crime il ne se serait pas trouvé sur les lieux. Du moins l'affirmait-il.
Et puis n'avait-il pas fourni un alibi?

Mais UN TÊMOIN qui ne connaissait pas et que lui-même n'avait jamais vu aurait constaté sa présence, isolée, à QUELQUE DISTANCE DES LIEUX DU CRIME, où régnait presque l'obscurité...
Cette formidable accusation, ce SEUL TÊMOIN la re nouvelle lors de la confrontation et aussi devant la Cour d'Assises:

---sés-je reconnais FORMELLEMENT cet homme... C'est bien lui... que j'ai vu, dit-il, en montrant du doigt l'accusé.

Ce fut donc sur ce seul témoignage FORMEL, aux dires de DUROULE qu'il fut condamné aux travaux forcés à PERPETUITE.
le -----

À l'époque où je connus, DUROULE était "concessionnaire urbain à Saint Laurent du Maroni où il exerçait son métier, gagnant largement sa vie.

À la Mairie, un soir, j'eus sa visite.
Il venait me voir au sujet de son mariage avec une personne récemment arrivée de France, sa fiancée même. Cette femme déjà âgée, comme lui, avait poussé loin le dévouement et l'abnégation en venant épouser un bagnard. Convaincu de l'innocence de DUROULE, elle avait attendu, pendant des années, le miracle d'une révision ou d'une libération anticipée, par suite de remises de peines qui ne vinrent pas...

Lassée d'attendre, elle avait rejoint le forçat pour porter son nom quand même -- un nom qu'elle considérait exempt d'opprobre -- et pour finir ses jours avec lui...

Un journaliste, de passage à Saint Laurent pour recueillir des éléments de reportage, Mr LARRIERE, du Magazine "DETECTIVE" photographia le couple placé entre moi-même -- j'étais Maire à l'épo-

que-- et les témoins des mariés, Mr BARCAREL et un nommé LACOUR ex-relégué réhabilité, tous deux commerçants à Saint ~~xxxxxxx~~ Laurent du Maroni. Mais Mr LARRIQUE se révéla (puis-je le lui rappeler amicalement...) un pitoyable opérateur, car il ne savait pas se servir de son ~~xxxxxxx~~ que je dus mettre "au point", pour lui permettre de presser sur le déclencheur.

Quelques mois plus tard DURVILLE atteint d'une maladie grave et étant hospitalisé fit appeler l'aumônier de la transportation il se savait perdu. In effet quelques jours après, il décédait. Avant de mourir, renouvela-t-il au prêtre, sa protestation d'innocence...?

J'en ai la certitude morale...
Et puis, peut-on mentir à l'heure de la mort...?

Mais il aurait d'autres cas, vaibxt
Et à cet égard le Bagne même ~~xxxx~~ rumeurs...

Des forçats parlaient ouvertement de leur co-détenu DELVAUX, N° Mle 40750, père de deux enfants condamné à perpétuité le 5 Octobre 1918 en même temps que son complice DEMONT N° Mle 40751 ~~xxxx~~ condamné, lui, à 20 ans de travaux forcés, pour meurtre du nommé F...; deux autres complices, les nommés DEBRUINE et SOLA, furent acquittés. ~~xxxx~~ DELVAUX et DEMONT auraient avoué -- prétendaient -- ils -- sous les coups qu'ils auraient reçus...

Le BAGNE cite aussi le forçat PEZET, libéré en février 1940 père de trois enfants, condamné à 15 ans de travaux forcés, pour assassinat d'un facteur de ville qu'il aurait également dévalisé. PEZET affirmait avoir été victime de la jalousie de celui dont la femme était sa maîtresse et qui l'avait dénoncé et accusé. Que de verdicts, erronés peut-être, et énoncés "en âme et conscience" par d'honnêtes jurés.

A. B. BARBAUD